

toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis et les témoignages entendus au cours de la dernière session sur les questions relatives à la zone du Pacifique soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.